

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

**CELLULE DE SUIVI DU PROGRAMME
DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

Projet de Termes De Référence pour le recrutement des consultants

Supprimé : *'experts*

**REVUE CONJOINTE 2009 DU DSRP_2 SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
DE LA MISE EN ŒUVRE EN 2008**

Draft 2

Csplp-mef@février2009

SOMMAIRE

I.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	1
1.1.	Pays bénéficiaire	1
1.2.	Pouvoir adjudicateur	1
1.3.	Éléments d'information utiles	1
1.4.	Situation actuelle du processus	2
II.	OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS	2
2.1.	Objectifs généraux	2
II.1.	Objectifs spécifiques	2
2.2.	Résultats à atteindre par le prestataire	3
3.1.	Présentation du projet	4
3.2.	Activités spécifiques	4
3.3.	Gestion du projet	4
3.4.	Date de début et période d'exécution	4
III.	BESOINS	5
4.1.	Ressources humaines	5
4.2.	Installations et équipement mis à disposition par le prestataire	6
IV.	RAPPORTS	6
6.1.	Rapports obligatoires	6
6.2.	Présentation et approbation des rapports	7
V.	SUIVI ET ÉVALUATION	7
7.1.	Définition d'indicateurs	7
7.2.	Exigences particulières	7

Supprimé : I. INFORMATION S GÉNÉRALES . 1¶
 1.1. Pays bénéficiaire . 1¶
 1.2. Pouvoir adjudicateur . 1¶
 1.3. Éléments d'information utiles . 1¶
 1.4. Situation actuelle dans le secteur concerné . 2¶
 II. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS . 2¶
 2.1. Objectifs généraux . 2¶
 II.1. Objectifs spécifiques . 2¶
 2.2. Résultats à atteindre par le prestataire . 3¶
 III. CHAMP D'INTERVENTION . 4¶
 3.1. Présentation du projet . 4¶
 3.2. Activités spécifiques . 4¶
 3.3. Gestion du projet . 4¶
 3.4. Date de début et période d'exécution . 4¶
 IV. BESOINS . 5¶
 4.1. Ressources humaines . 5¶
 4.2. Installations et équipement mis à disposition par le prestataire . 6¶
 V. RAPPORTS . 6¶
 6.1. Rapports obligatoires . 6¶
 6.2. Présentation et approbation des rapports . 6¶
 VI. SUIVI ET ÉVALUATION . 7¶
 7.1. Définition d'indicateurs . 7¶
 7.2. Exigences particulières . 7¶

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1. Pays bénéficiaire

République du Sénégal.

1.2. Pouvoir adjudicateur

Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté/Ministère de l'Economie et des Finances.

1.3. Éléments d'information utiles

Admis à l'Initiative Pays Pauvre Très Endetté (PPTE) avec l'atteinte du point de décision en juin 2000, le Sénégal s'est engagé activement dans la finalisation et la mise en œuvre de son DSRP sur la période 2003-2005. La mise en œuvre du DSRP a beaucoup influencé les réformes et actions entreprises depuis 2000 aux niveaux national et international.

Au total, depuis la mise en œuvre du DSRP_1 (2003-2005), les performances macroéconomiques enregistrées ont été encourageantes à plusieurs égards. Ainsi, la croissance économique s'est maintenue sur une pente positive avec une moyenne annuelle d'environ 5% (6,7% en 2003 après le ralentissement de 2002, 5,6% en 2004 et 5,5% en 2005) dans un contexte d'amélioration de la gestion des finances publiques, de maîtrise de l'inflation (moins de 2% par an) et de consolidation des autres agrégats macroéconomiques fondamentaux.

Cependant, le bon niveau de croissance atteint sur la période reste en deçà de l'objectif d'au moins 7% nécessaire pour créer suffisamment d'emplois sur le marché du travail, améliorer significativement les conditions de vie des ménages et réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015. Si la croissance économique demeure insuffisante à cet égard, c'est parce que le secteur privé qui en est le moteur, demeure confronté à un certain nombre de contraintes structurelles.

Pour accélérer le processus, le Sénégal a élaboré son second DSRP (DSRP-II) en vue d'éliminer la pauvreté à long terme qui passe nécessairement par l'objectif intermédiaire de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015. En début octobre 2007, le Gouvernement du Sénégal a tenu à Paris un Groupe consultatif pour le financement du DSRP_2 et de la SCA, avec l'ensemble de ses partenaires. Au terme de cette table ronde, les engagements financiers nouveaux ont permis de couvrir les besoins de financement des actions prioritaires du Sénégal.

Toutefois, dans le cadre du processus participatif du DSRP, le Gouvernement du Sénégal s'est engagé à rendre compte des progrès réalisés et à prendre des mesures correctives nécessaires au fur et à mesure de l'avancement de la mise en œuvre. Pour cela, il est prévu de tenir chaque année une revue conjointe de la mise en œuvre DSRP.

1.4. Situation actuelle du processus

Une première revue a été tenue en 2008, avec la participation de tous les acteurs de développement. Elle a été l'occasion de partager les résultats de l'état d'avancement de la mise en œuvre du DSRP_2 en 2007.

L'exercice de revue annuelle conjointe mené de manière participative consiste à partager les résultats de suivi et des évaluations et orienter les actions pour les années suivantes. Il s'agit de procéder notamment : (i) à une analyse de la mise en œuvre des politiques et réformes articulées au DSRP_2, (ii) à une proposition de mesures correctives nécessaires en vue de faire face aux contraintes liées à la bonne exécution des actions, (iii) à la formulation d'orientations pour la préparation du budget national et (iv) à une mise à jour du niveau des cibles des indicateurs annuels en tenant compte des éventuels chocs exogènes ; (v) à une formulation de recommandations pour la poursuite de la mise en œuvre du DSRP.

Fort de ce premier exercice, et pour assurer une participation effective des acteurs dans le processus, la Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté (CSPLP) du Ministère de l'Economie et des Finances compte mettre en œuvre un processus participatif et itératif qui démarre avec une réunion des quatre (4) « Groupes de travail pour le suivi du DSRP » pour marquer le lancement effectif du processus de préparation de la revue conjointe de 2009.

Par ailleurs, le Gouvernement du Sénégal a mis en place un cadre de revues et de réunions sectorielles qui serviront d'inputs à la revue annuelle conjointe. Ces cadres d'évaluation et de dialogue multi acteurs constituent des dispositifs de concertation au niveau de chaque secteur. Elles devraient se tenir sur la période de Février-avril conformément à la Circulaire du Premier Ministre.

II. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

2.1. Objectifs généraux

L'objectif principal de ces termes de références est de recruter un pool de consultants qui a pour mandat de préparer et d'accompagner **les rapports des Groupes de travail**. Il doit également élaborer le **rapport de synthèse** de tous les groupes pour faire l'état **d'avancement de la mise en œuvre du DSRP_2 en 2008**. La mission principale est d'accompagner la CSPLP dans ce processus de revue annuelle conjointe pour l'année 2009 du DSRP_2.

II.1. Objectifs spécifiques

Spécifiquement, il devra appuyer les Groupes de travail à réaliser les tâches suivantes :

- analyser les modalités d'exécution et de suivi de la SRP en mettant en évidence les résultats et les contraintes ;

Supprimé :

- o Analyser l'état d'avancement de la mise en œuvre de la matrice des mesures du DSRP_2 ;
- o collecter les informations disponibles pour l'évaluation des activités et des résultats ;
- o analyser l'évolution des indicateurs de suivi du DSRP, notamment les indicateurs dominants, et en particulier les indicateurs de la liste restreinte. Analyser les écarts entre les réalisations et les cibles ;
- o rendre compte du degré de mobilisation des ressources auprès des partenaires au développement et de l'Etat et analyser les résultats pour chaque acteur en mettant en évidence les facteurs de performance et les contraintes ;
- o analyser la prise en compte des principes directeurs notamment des questions transversales de genre, de décentralisation, de participation dans la mise en œuvre par les différents acteurs ;
- o analyser et évaluer le degré d'alignement des partenaires au développement sur le DSRP (formulation des programmes d'appui et d'assistance) ;
- o analyser le degré d'alignement des Organisations de la Société Civile (OSC) sur le DSRP en mettant en évidence les résultats atteints, les facteurs de performance et les contraintes ;
- o élaborer des rapports des groupes de travail sur la base des contributions des revues sectorielles et/ou des réunions sectorielles, pour mettre l'accent sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de chaque axe stratégique du DSRP_2 en 2008 ;
- o élaborer le rapport pour chaque groupe de travail et la contribution des régions ;
- o élaborer une première version du rapport faisant la synthèse des différents rapports de groupe et de région.;
- o Intégrer les observations les différentes commissions d'acteurs (Société civile, Partenaires Techniques Financiers, Régions, Etat...)
- o élaborer le rapport définitif sur la base des observations issues de la revue technique 2009.

2.2. Résultats à atteindre par le prestataire

Les résultats attendus de la revue 2009 sont, entre autres :

- o Les rapports des quatre (4) groupes ;
- o Le rapport de synthèse des régions
- o Une synthèse des rapports de groupes et de régions à soumettre aux commissions ;

- Une synthèse de rapport d'avancement à discuter à l'atelier technique ;
- Enfin une synthèse de rapport d'avancement validée à la revue.

3.1. Présentation du projet

Dans le cadre du processus participatif du DSRP-2, le Gouvernement a retenu l'organisation d'une revue annuelle conjointe de la mise en œuvre DSRP_2, pour rendre compte des progrès réalisés en 2008 et prendre les mesures correctives nécessaires au fur et à mesure de l'avancement de la mise en œuvre du DSRP-2. C'est ce contexte qui justifie le présent projet pour le recrutement d'un pool de consultants.

Supprimé : d'un

Ce projet couvre l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de la revue conjointe du DSRP_2.

3.2. Activités spécifiques

Le consultant doit mener les activités spécifiques devant aboutir à la réalisation des objectifs particuliers ci-dessus mentionnés.

3.3. Gestion du projet

3.3.1. Organe chargé de la gestion du projet

Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté, Ministère de l'Economie et des Finances, en collaboration avec le Comité technique ad hoc de suivi de la revue annuelle conjointe 2009.

3.3.2. Moyens à mettre à disposition par le pouvoir adjudicateur et/ou d'autres intervenants

Tous les moyens seront mis à la disposition des experts du cabinet d'études pour mener à terme cette mission.

3.4. Date de début et période d'exécution

La date prévue pour le début du projet est fixée au 1^{er} mars 2009, pour une durée de 60 jours ouvrables à partir de cette date.

Supprimé : ...

Supprimé :

III. BESOINS

4.1. Ressources humaines

4.1.1. Expert principal

L'expert principal, ayant de solides bases en suivi-évaluation des stratégies de lutte contre la pauvreté, doit justifier d'une connaissance avérée du contexte socioéconomique du Sénégal et du DSRP en particulier.

Il doit justifier d'une formation universitaire en économie ou en sciences sociales. Une expérience minimum de 05 ans dans le domaine du suivi/évaluation des politiques économiques et sociales est exigée pour l'expert principal. La communication et la qualité rédactionnelle sont des atouts essentiels.

Commentaire [t1] : Je crois que nous n'aurons pas besoin d'un expert principal puisqu'on va recruter des consultants individuels

4.1.2. Autres experts

Dans le cadre de cette mission, le cabinet devra au moins présenter quatre experts appropriés (y compris l'expert principal) selon le profil exigé par les termes de référence des groupes de travail.

Le prestataire choisit et engage les experts dont le profil correspond aux exigences mentionnées dans la section "Organisation et méthodologie". En fonction du profil, le prestataire décide d'engager l'expert pour une durée donnée, confirmé ou débutant afin de fixer précisément, dans le budget ventilé, les honoraires à verser pour chacun d'entre eux.

Le bureau d'études (ou pool de consultants) devra fournir un expert par groupe de travail qui appuiera les travaux de groupe, élabore le rapport de groupe sous la supervision de la CSPLP et du président du groupe qui lui confieront les tâches autres que celles identifiées dans ces Termes de référence. Le bureau d'études travaillera sous la supervision de la CSPLP.

Le profil spécifique des experts :

- Groupe de travail 1 : Création de richesses

Un expert approprié avec une expérience d'au moins 05 ans dans la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques de développement. Il doit avoir une formation supérieure en économie ou en socio-économie ou tout diplôme équivalent et justifier d'une bonne capacité d'analyse et d'une bonne qualité rédactionnelle. Il doit être capable de présenter et d'expliquer oralement avec une démarche de synthèse.

Supprimé : ¶

Supprimé : 03

- Groupe de travail 2 : Services sociaux de base

Un expert approprié avec une expérience d'au moins 05 ans dans la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques sociales, en particulier dans les services sociaux de base (Santé, éducation, environnement, eau et assainissement, etc.).

Supprimé : 03

Il doit avoir une formation supérieure en économie ou en socio-économie ou tout diplôme équivalent et justifier d'une bonne capacité d'analyse et d'une bonne qualité rédactionnelle. Il doit être capable de présenter et d'expliquer oralement avec une démarche de synthèse.

Supprimé : ¶

- Groupe de travail 3 : Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes

Supprimé : ¶

Un expert approprié avec une expérience d'au moins 05 ans dans la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques de développement dont la protection sociale et la gestion des risques et catastrophes. Il doit avoir une formation supérieure en économie ou en socio-économie, ou encore en économie de l'environnement ou tout diplôme équivalent et justifier d'une bonne capacité d'analyse et d'une bonne qualité rédactionnelle. Il doit être capable de présenter et d'expliquer oralement avec une démarche de synthèse.

Supprimé : 03

- Groupe de travail 4 : Bonne Gouvernance et développement décentralisé et participatif

Supprimé : ¶

Un expert approprié avec une expérience d'au moins 05 ans dans la formulation, le suivi-évaluation des politiques de développement, dont la politique de décentralisation et de conduite de processus participatif. Il doit avoir une formation supérieure en économie ou politiques économiques, ou en droit ou tout diplôme équivalent. Un accent sera mis sur l'expertise en matière de gouvernance et de décentralisation. Il doit être capable de présenter et d'expliquer oralement avec une démarche de synthèse.

Supprimé : 03

Supprimé : et l'

Supprimé : on

Supprimé :

Supprimé : économique

Supprimé : judiciaire

4.2. Installations et équipement mis à disposition par le prestataire

Supprimé : ¶

Mise en forme : Pucés et numéros

Des dispositions nécessaires seront prises pour que les experts disposent de matériel nécessaire, notamment en matière d'administration, de secrétariat et d'interprétation, pour pouvoir se consacrer pleinement à leur mission. Il doit également transférer les fonds nécessaires au financement des activités prévues au titre de ce projet et s'assurer que le personnel est rémunéré régulièrement et en temps voulu.

IV. RAPPORTS

6.1. Rapports obligatoires

Un **rapport final** devra être établi **au plus tard le 26 avril 2009** par le consultant pour chaque axe stratégique du DSRP_2 et sera amendé et validé par le groupe de travail concerné. Un **rapport de synthèse** des rapports de groupe de travail et de la contribution des régions sera effectué **au plus tard le 10 Mai 2009**. Cependant, pour atteindre ce produit, des **rapports d'étape et provisoires** seront établis par les différents experts, sous la supervision de la CSPLP et des présidents de groupe, qui accompagnent les groupes de travail et selon le calendrier établi.

6.2. Présentation et approbation des rapports

Les rapports de mission susmentionnés seront présentés en un exemplaire à la CSPLP et seront amendés et validés par les groupes de travail. Ils devront être rédigés en français. L'approbation de ce rapport d'activité incombe à la CSPLP.

V. SUIVI ET ÉVALUATION

7.1. Définition d'indicateurs

La qualité du rapport final par groupe de travail et des rapports d'étapes, qui incluent les produits attendus, constituera un indicateur pertinent d'évaluation.

7.2. Exigences particulières

En termes d'exigences particulières, le cabinet devra se conformer au calendrier principal de livraison des produits à la CSPLP qui supervise le processus de la revue. Il devra après contact avec les différents groupes, et conformément à leurs termes de référence, livré, tous les produits attendus dans le calendrier établi (rapports d'étapes, rapports provisoires, rapport final).